

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE



RÈGLEMENT DE CONSULTATION RC PIÈCE N°1

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée

Article 27 et 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

TRAVAUX DE RÉFECTION TOITURES COMMUNALES MAIRIE ET ANCIENNE GARDERIE

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 4 septembre 2020 à 16h00

**Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Mairie de Saint Maurice de Cazeville
Monsieur le maire,
1 Place de l'Amourette,
30360 SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE
Tél : 04 66 83 26 19 – Fax : 04 66 83 29 45
Email : mairie.st-maurice-de-cazeville@gmail.com**

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE CONSULTATION RC PIÈCE N°1

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Mairie de Saint Maurice de Cazevieille
Monsieur le maire,
1 Place de l'Amourette,
30360 SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE
Tél : 04 66 83 26 19 – Fax : 04 66 83 29 45
Email : mairie.st-maurice-de-cazevieille@gmail.com

Pouvoir adjudicateur

Mairie de Saint Maurice de Cazevieille
Monsieur le maire,

Ordonnateur

Mairie de Saint Maurice de Cazevieille
Monsieur le maire,

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le comptable du Trésor Public
TRÉSORERIE D'ALÈS MUNICIPALE
11 chemin des Espinaux
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

Date limite de remise des offres :

Vendredi 4 septembre 2020 À 16H

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation.....	4
Article 2 – Conditions de la consultation.....	4
2.1 Procédure de la consultation.....	4
2.2 Structure de la consultation.....	4
2.3 Complément à apporter au Cahier des Clauses Particulières...	4
2.4 Nature des offres.....	4
2.4.1 Nombre de solution de base	4
2.4.2 Variantes.....	4
2.5 Mode de règlement.....	4
2.6 Délai d'exécution.....	5
2.7 Modifications de détail au dossier de consultation.....	5
2.8 Délai de validité des offres.....	5
2.9 Tribunal compétent.....	5
2.10 Sous-traitance.....	5
Article 3 – Présentation des offres.....	5
3.1. Contenu du dossier de consultation	5
3.2. Renseignements relatifs à la candidature	6
3.3. Contenu de l'offre.....	6
Article 4 – Jugement et classement des offres.....	6
Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des offres	7
Article 6 – Renseignements complémentaires	7

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la réalisation des travaux suivants :

RÉFECTION DE TOITURES SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX MAIRIE ET ANCIENNE GARDERIE À SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1. Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

2.2. Structure de la consultation

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique.

2.3. Complément à apporter au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administrative et Techniques Particulières (CCATP).

Dans le cas où la rédaction du CCATP présenterait des ambiguïtés, il appartiendra au/aux candidat(s) de saisir le maître d'ouvrage qui précisera les points évoqués à l'ensemble des participants de la consultation.

2.4. Nature des offres

2.4.1. Nombre de solution de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

2.4.2 Variantes

En application des articles R.2151-8 et R.2151-9 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes pour l'ensemble des spécifications du marché.

Les candidats devront répondre en tous points à la solution de base prévue au dossier de consultation.

Le candidat établira et signera un acte d'engagement pour chacune des variantes proposées, distinct de celui de la solution de base, le délai de validité des offres de variante est identique à celui des offres de base.

2.5. Mode de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

2.6. Délai d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

2.7. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours**. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.9 Tribunal compétent

Toutes les contestations se rapportant au présent marché, et qui ne pourraient être réglées à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes, nonobstant toutes clauses attributives de compétence qui pourraient figurer dans les lettres et autres pièces émanant de l'entreprise.

2.10 Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le Maître de l'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

Article 3 – Modalités de présentation des dossiers

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à télécharger gratuitement sur le site internet :

www.cevennesmagazine.fr

3.1. Contenu du dossier de consultation.

- Règlement de consultation (Pièce n°1),
- Acte d'engagement (Pièce n°2),
- Cahier des Clauses Administratives et techniques particulières (Pièce n°3)
- BPU (Pièce n°4)
- Attestation de visite des deux toitures à Saint Maurice de Cazevieille (pièce n°5).

3.2. Renseignements relatifs à la candidature

Le dossier à remettre par les candidats contiendra les pièces suivantes :

☞ Les pièces administratives :

- Lettre de candidature DC1 (imprimé en vigueur)
- Déclaration du candidat DC2 (imprimé en vigueur) ou déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années, comprenant les pièces suivantes :
 - Déclaration indiquant les effectifs de l'entreprise pour chacune des trois années,
 - Déclaration détaillant le matériel et l'équipement technique dont l'entreprise dispose pour la réalisation d'un marché de même nature,
 - Liste des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des 3 dernières années,
 - Preuve que l'entreprise est assurée pour les risques professionnels,
 - Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager l'entreprise
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail.

3.3 Contenu de l'offre

☞ Le projet de marché comprendra :

- **L'acte d'engagement** : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché (DC4 – imprimé en vigueur)

- **Le cahier des clauses administratives et techniques particulières**, cahier ci-joint à accepter sans modification
- **Devis descriptif et estimatif détaillé**
- **BPU** : à compléter et signer
- **Mémoire technique**

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre et dont le candidat n'a pas fait valoir les capacités à l'appui de sa candidature, le candidat produira dans l'offre une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Afin de justifier des capacités professionnelles et financières de chaque sous-traitant, le candidat devra joindre par ailleurs les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur.

Article 4 – Jugement et classement des offres

Les offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-1 à L. 2152-4 du code de la commande publique seront éliminées.
Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énoncés ci-dessous.

Les critères de jugement de l'offre sont les suivants :

CRITÈRES	PONDÉRATION
PRIX	60%
DÉLAI	20%
MÉMOIRE TECHNIQUE	20%

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou la déclaration mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, son offre sera rejetée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à tout moment et pour des motifs d'intérêt général, de déclarer la consultation sans suite.

Cette consultation relevant de la procédure adaptée, la personne publique responsable des marchés choisira le titulaire du marché après la présente consultation et la négociation éventuelle des conditions du marché avec les candidats les mieux placés (au minimum 3 sauf si le nombre est inférieur).

Article 5 – Conditions de remise des offres

Dans tous les cas :

Les dossiers devront contenir obligatoirement l'ensemble des pièces demandées.

Dépôt papier :

Les candidats adresseront ou remettront leur offre sous pli cacheté.

Le pli devra obligatoirement porter l'indication de la consultation auquel il se rapporte, le **nom du candidat** ainsi que la **mention : « NE PAS OUVRIR »** :

Commune de Saint Maurice de Cazeville

Objet : Marché de travaux 2020-02 Réfection des toitures communales de la mairie et de l'ancienne garderie de Saint Maurice de Cazeville.

Monsieur le Maire
COMMUNE DE SAINT MAURICE DE CAZEVILLE
MAIRIE
1 PLACE DE L'AMOURETTE
30360 SAINT MAURICE DE CAZEVILLE

Pour tout renseignement complémentaire les candidats pourront s'adresser à la mairie par courriel :

mairie.st-maurice-de-cazeville@wanadoo.fr